

Conditions générales de réservation 2019

Les conditions générales de réservation régissent les rapports entre le CPCV Normandie et ses hôtes à jour de leur cotisation. La réservation d'un séjour implique de ce fait l'adhésion à l'association par le versement d'une cotisation annuelle de 20 € pour les individuels et familles, de 60 € pour les groupes et de 100 € pour les membres bienfaiteurs. La législation en vigueur nous oblige à ne recevoir que les enfants accompagnés.

1) PARTICIPATION AUX FRAIS

La cotisation annuelle, valable du 1^{er} janvier au 31 décembre, permet à l'organisateur du séjour (association, école, agence de voyage,...) d'envoyer durant cette année un nombre illimité de groupes. Les prix indiqués sont appliqués à tous les membres du groupe (sauf les enfants de moins de 2 ans). L'hébergement se fait en demi-pension ou en pension complète en basse saison et en pension complète en haute saison (du 1^{er} avril jusqu'au 31 août) dans des chambres de 2 à 8 lits. La taxe de séjour s'élève à 0,75 €/adulte/nuit.

2) RESERVATION

Les demandes de réservation doivent être renvoyées et signées (courrier, fax, email). Le CPCV Normandie répond à la demande en donnant son accord de principe valant réservation provisoire. **La réservation devient définitive à réception des arrhes correspondant à 30 % des frais de séjour.**

3) CONSIGNES

En cas d'arrivée tardive d'un groupe, le client supportera en totalité le coût des prestations réservées mais non consommées du fait de ce retard.

En aucun cas, le client n'est autorisé à introduire de la boisson ou une denrée alimentaire.

Il est strictement interdit de fumer dans les locaux (chambre, salles de réunion, sanitaire, restaurant, etc...)

4) REGLEMENT DU SOLDE DU SEJOUR

Les factures sont établies en euros, elles doivent être réglées en euros. Le CPCV Normandie ne prend en charge ni frais de change, ni frais de virement.

Les factures doivent être réglées au plus tard sur place le jour de votre arrivée, sauf accord préalable.

Les factures non payées dans les 30 jours, occasionneront des frais (soit 1 % d'agios par mois de retard).

5) CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation totale ou partielle de votre réservation, même pour maladie ou raisons graves, nos conditions sont les suivantes :

- **si votre annulation intervient à plus de 3 mois** avant la date du séjour : seules les arrhes versées resteront acquises au CPCV Normandie ;
- **si votre annulation intervient à moins de 3 mois et plus de 15 jours** avant la date du séjour : les prestations réservées (hébergement, repas, etc...) seront facturées dans leur ensemble. L'effectif annoncé par écrit au moment de la réservation servira de base à la facture. Nous acceptons néanmoins une marge d'erreur de 5 % sur le chiffre annoncé ; au-delà des 5 % nous facturerons des frais de débits s'élevant à 50 % de la participation due.
- **si votre annulation (totale ou partielle) intervient à moins de 15 jours** avant la date du séjour : l'intégration des prestations réservées (hébergement, repas, etc...) seront facturées.

Afin de minimiser les coûts, notre organisation nous oblige à commander les repas 15 jours avant votre arrivée. Nous vous informons donc que le chiffre définitif doit nous être communiqué au plus tard 15 jours avant votre arrivée, et qu'aucun changement ne pourra être pris en compte après cette date.

En cas d'annulation partielle du séjour ou de départ précipité, quelles qu'en soient les raisons, (maladie, accident, décès d'un proche), le CPCV ne procédera à aucun remboursement. Par précaution, et si vous le souhaitez, il vous appartient de contracter une assurance annulation ou vous renseigner auprès de votre banque en cas de paiement par carte bancaire.

Pour les clients VACAF, toute annulation intervenant à moins de 15 jours avant le séjour donnera lieu à la facturation au client de l'intégralité de la facture, part VACAF comprise (VACAF ne réglant pas les factures des séjours non consommés).

6) EN CAS DE FORCE MAJEURE

La direction du CPCV Normandie se réserve le droit d'annuler la réservation si des événements de force majeure ou des cas fortuits l'y contraignent (grève, incendie, dégâts des eaux, tempête,...).

7) ASSURANCE

Le CPCV Normandie ne pourra être tenu pour responsable, des vols ou des dégradations que pourrait subir le matériel entreposé par l'organisateur en cas d'effraction.

Le client sera responsable de tous les dégâts causés par ses invités ainsi que de la disparition constatée du matériel entreposé ou exposé dans nos locaux. Les disparitions d'oreillers, de couvertures et autres seront facturées aux tarifs en vigueur.

Le matériel exposé et les effets personnels ne sont pas assurés par le CPCV.

8) REGIMES ALIMENTAIRES

Dans le but de répondre à votre demande dans les meilleures conditions, nous vous remercions de nous communiquer, dès que possible, et au plus tard 15 jours avant votre arrivée tout régime spécial, à savoir :

Sans porc	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Sans viande	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Végétarien (avec poisson)	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Végétarien (sans poisson)	OUI <input type="radio"/>	NON <input type="radio"/>	Nombre
Autres (à préciser)			Nombre

Les régimes alimentaires indiqués à la dernière minute ne seront pas pris en compte.

Pour les groupes, nous pouvons vous proposer des menus améliorés ou sur-mesure avec un supplément suivant la demande. N'hésitez pas à les demander lors de la réservation.

9) PIQUE-NIQUE

Vous pouvez remplacer un déjeuner ou un dîner par un pique-nique, dans ce cas, vous devez nous en informer soit à l'inscription, soit 15 jours avant le début du séjour. Aucun pique-nique ne pourra être commandé à la dernière minute.

*Nouvelle réglementation concernant les pique-niques : vous devez vous munir de glacières ou nous prévenir si l'on doit vous fournir des glacières en polystyrène au tarif de **25 € pièce**.*

Dates des pique-niques :

-
-

